

Déclaration liminaire du Comité Social Territorial Central du 17 janvier 2024

La CGT Ville de Paris souligne l'impact significatif que la récente loi sur l'immigration peut avoir sur notre société. Nous ne pouvons ignorer les conséquences potentielles de telles mesures sur le tissu social de notre communauté. Cette législation, de par ses implications restrictives, risque non seulement de fragiliser la cohésion sociale, mais elle nourrit un climat délétère propice à la montée de l'extrême droite.

Nous devons garder à l'esprit que nos politiques et nos actions, en particulier celles liées à l'immigration, ont un impact direct sur la vie quotidienne de nombreux habitants de la Ville de Paris. En cherchant à restreindre l'accès aux opportunités et aux droits fondamentaux, nous risquons de marginaliser certains membres de notre communauté, créant ainsi un terrain favorable à des discours populistes et extrémistes et xénophobes.

Il est de notre responsabilité en tant que représentants du personnel de la Ville de Paris de promouvoir des politiques inclusives, respectueuses des droits de l'homme, et de nous opposer à toute mesure qui pourrait alimenter des tendances extrémistes. Nous devons continuer à œuvrer en faveur d'une société juste, ouverte, tolérante et accueillante, en dépit des défis que nous pouvons rencontrer.

La CGT considère que la loi immigration est une insulte au modèle social issu des Lumières, celui-ci est fondé sur les principes d'universalisme et d'égalité. Cette loi immigration, instaure des discriminations en fonction de l'origine géographique, est contraire à ces principes. Elle divise notre société. Cette loi a été adoptée dans un contexte de montée des discours xénophobes et racistes, elle contribue à alimenter ces discours et à creuser les divisions au sein de la société.

Cette loi immigration ne vise qu'une sorte d'étranger, ceux issus du Maghreb et d'Afrique. Nous considérons que cette discrimination est injuste et qu'elle va à l'encontre des valeurs de notre République française, qui a pour devise, Liberté, Égalité, Fraternité.

Enfin, la CGT Ville de Paris s'engage à surveiller de près les évolutions liées à cette loi et à prendre position de manière proactive pour défendre les valeurs d'égalité, de solidarité, et de respect mutuel qui sont au cœur de notre société.

Par ailleurs, la Ville de Paris a annoncé, mi-juillet 2023, une "campagne exceptionnelle" permettant aux agents de monétiser jusqu'à dix jours supplémentaires sur leur compte épargne-temps. Cette mesure, justifiée par les besoins en personnel lors des JOP 2024, cette mesure, présentée comme une "opportunité" pour les agents, est en réalité une véritable perte de droits.

- Elle porte atteinte au droit fondamental au repos des agents. Les congés sont un droit acquis, qui permet aux agents de se reposer et de se ressourcer. Leur monétisation revient à les transformer en marchandise, et à obliger les agents à travailler plus pour gagner moins, au regard des taux d'indemnisation par corps.
- Elle crée une inégalité entre les agents. Les agents qui ont moins de droits à congés seront les plus pénalisés par cette mesure.

La CGT demande à la Ville de Paris de renoncer à cette mesure. Elle propose de mettre en place des solutions alternatives pour répondre aux besoins en personnel lors des JOP 2024, comme le recours à des recrutements pour répondre aux besoins des usagers parisiens.

La CGT demande à la Ville de Paris de prendre des mesures concrètes pour renforcer la reconnaissance des agents, notamment en matière de rémunération, de formation et de conditions de travail.

La CGT rappelle que les agents de la ville de Paris sont des professionnels qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des Parisiens. Ils méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

En revanche, la CGT dénonce la stigmatisation des représentants syndicaux CGT élu.es et rattaché à Paris-Musées, la direction de cet établissement EPPM, en dehors de toutes réglementations, restreint les droits des représentants du personnel dans l'exercice du droit syndical. Nous dénonçons avec force l'interprétation des textes réglementaires qui étouffe les droits des salariés de pouvoir se rendre en formation syndicale CGT avec les freins qui sont exercés par la direction de l'établissement.